

PUBLIC NOTICE

CANADIAN NAVIGABLE WATERS ACT

The City of Winnipeg hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Transport, pursuant to the Canadian Navigable Waters Act for approval of the work described herein and its site and plans. Pursuant to paragraph 7(2) of the said Act, the City of Winnipeg has deposited with the Minister of Transport, on the online Navigable Waters Registry (<https://common-project-search.canada.ca/>) and under registry number 13813 or, under the NPP File Number 1991-600011 a description of the following work, its site and plans:

- proposed Louise Bridge rehabilitation (Bridge alteration including support structure and deck upgrades, temporary cofferdam construction, infill placement, scaffolding placement, and shoreline armouring of the Red River on Higgins Avenue between Sutherland Avenue and Nairn Avenue in Winnipeg, Manitoba (49° 54' 21 N, 97° 6' 46 W)).

Comments regarding the effect of this work on marine navigation can be sent through the Common Project Search site mentioned above under the Comment section (search by the above referenced number) or if you do not have access to the internet, by sending your comments directly to:

Navigation Protection Program – Transport Canada
344 Edmonton Street
Winnipeg MB R3C 0P6

Transport Canada (TC) will not make your comments on a project available to the public on the online public registry. However, any information related to a work is considered as unclassified public record and could be accessible upon legal request. As such, the information and records provided should not contain confidential or sensitive information. If you want to provide confidential or sensitive information that you think should not be made public, please contact TC before submitting it.

However, comments will be considered only if they are in writing (electronic means preferable) and are received not later than 30 days after the publication of the last notice. Although all comments conforming to the above will be considered, no individual response will be sent.

Posted at Winnipeg, Manitoba this 5th day of August, 2026.

AVIS PUBLIC

LOI SUR LES EAUX NAVIGABLES CANADIENNES

La Ville de Winnipeg donne avis par la présente qu'une demande a été faite auprès du ministre des Transports en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* pour approbation de l'ouvrage décrit ici ainsi que de son site et ses plans. Aux termes du paragraphe 7(2) de ladite loi, la Ville de Winnipeg a déposé auprès du ministre des Transports, sur le registre des eaux navigables en ligne (<https://recherche-projet-commun.canada.ca/>) et sous le numéro de registre 13813, ou sous le numéro de dossier du PPN 1991-600011, une description des travaux suivants et de leur site et leurs plans :

- projet de réfection du pont Louise (modification du pont, y compris l'amélioration de la structure porteuse et du tablier, la construction d'un batardeau provisoire, la mise en place de matériaux de remblayage, l'installation d'échafaudages et le renforcement de la rive de la rivière Rouge le long de l'avenue Higgins, entre les avenues Sutherland et Nairn, à Winnipeg, au Manitoba (49° 54' 21 N, 97° 6' 46 O)).

Les commentaires concernant l'effet de cet ouvrage sur la navigation maritime peuvent être envoyés au moyen du site Recherche de projet en commun mentionné ci-haut, dans la section des commentaires (faites une recherche à l'aide du numéro de référence ci-dessus). Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez envoyer vos commentaires directement à :

Programme de protection de la navigation – Transports Canada
344, rue Edmonton
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P6

Transports Canada (TC) ne mettra pas dans le registre public en ligne vos commentaires relativement à un projet. Toutefois, toute information associée à un ouvrage est considérée comme un dossier public non classé et peut être accessible en cas de demande d'ordre juridique. Par conséquent, l'information et les dossiers fournis ne doivent pas contenir de données confidentielles ou sensibles. Si vous voulez fournir des informations confidentielles ou sensibles qui, selon vous, ne doivent pas être publiées, veuillez communiquer avec TC avant de les soumettre.

Cependant, les commentaires ne seront pris en compte que s'ils ont été soumis par écrit (de préférence par voie électronique) et reçus dans les 30 jours suivant la publication du dernier avis. Même si tous les commentaires se conformant aux directives ci-dessus seront examinés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Publié à Winnipeg, au Manitoba, le 5 août 2026